

DECISION D'APPROBATION DE MODELES
N° 94.00.611.009.1 DU 29 JUIN 1994

Balance à équilibre automatique
à indication du poids et du prix
LUTRANA
modèles EL 17 - EL 18 - EL 19
(CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 91-330 DU 27 MARS 1991 (ART. 10), MODIFIE PAR LE DECRET N° 93-973 DU 27 JUILLET 1993, REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS III PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE.

FABRICANTS

Société LUTRANA, 50, avenue du Président Kennedy, 91170 Viry Châtillon.

Société TESTUT, 855, rue de l'Horlogerie, 62401 Béthune.

DEMANDEUR

Société LUTRANA, 50, avenue du Président Kennedy, 91170 Viry Châtillon.

OBJET

La présente décision complète les décisions n° 91.00.611.004.1 du 5 avril 1991 (1), n° 91.00.611.005.1 du 5 avril 1991 (2), n° 92.00.611.041.1 du 15 décembre 1992 (3) et n° 93.00.611.003.1 du 2 mars 1993 (4).

(1) Revue de Métrologie, avril 1991, page 389.

(2) Revue de Métrologie, avril 1991, page 394.

(3) Revue de Métrologie, décembre 1992, page 1814.

(4) Revue de Métrologie, mars 1993, page 463.

CARACTERISTIQUES

La balance modèle EL 17 faisant l'objet de la présente décision diffère du modèle approuvé par la décision précitée n° 91.00.611.004.1 du 5 avril 1991 (1) par la possibilité d'utiliser indifféremment un capteur à pot magnétique LUTRANA ou un capteur à jauges de contrainte à point d'appui central SCAIME type AC15 comme dispositif équilibreur et transducteur de charge, ainsi que la possibilité de recevoir trois types de claviers :

- libre-service 56 touches
- libre-service 96 touches + clavier VD (vente directe)
- 68 touches d'appel-prix + VD (vente directe).

Les nouvelles caractéristiques métrologiques sont les suivantes :

- version à échelon unique :
(capteur à pot magnétique ou à jauges de contrainte)

Max = 6 kg, 10 kg ou 15 kg

Min = 100 g

e = 5 g

T = - 6 kg

- version à échelons multiples :

(capteur à pot magnétique)

Max = 10 kg ou 15 kg

Max₁ = 6 kg

Min₁ = 40 g e₁ = 2 g

Max₂ = 10 kg ou 15 kg

Min₂ = 6 kg e₂ = 5 g

T = - 6 kg.

La balance modèle EL 18 faisant l'objet de la présente décision diffère du modèle approuvé par

la décision précitée n° 91.00.611.005.1 du 5 avril 1991 (2) par la possibilité de recevoir deux types de claviers :

- libre-service 56 touches
- 68 touches d'appel-prix + VD (vente directe).

Les nouvelles caractéristiques métrologiques sont les suivantes :

- Max = 6 kg, 10 kg ou 15 kg
- Min = 100 g
- e = 5 g
- T = - 6 kg.

La balance modèle EL 19 faisant l'objet de la présente décision diffère du modèle approuvé par les décisions précitées n° 92.00.611.041.1 du 15 décembre 1992 (3) et n° 93.00.611.003.1 du 2 mars 1993 (4) par la possibilité de recevoir trois types de claviers :

- libre-service 56 touches
- libre-service 96 touches + clavier VD (vente directe)
- 68 touches d'appel prix + VD (vente directe)

ainsi que la possibilité d'utiliser indifféremment deux types de dispositifs récepteurs de charge :

- type B 16, équipé d'un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par un capteur à pot magnétique LUTRANA ou un capteur à jauges de contrainte SCAIME type AC15 et identique à celui décrit dans les décisions précitées,
- type EL 7, équipé d'un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par un capteur à pot magnétique LUTRANA, et identique à celui décrit dans la décision n° 91.00.611.011.1 du 13 mai 1991 (5).

Les nouvelles caractéristiques métrologiques sont les suivantes :

- version à échelon unique :
(capteur à pot magnétique ou à jauges de contrainte)
Max = 6 kg; 10 kg ou 15 kg
Min = 100 g
e = 5 g
T = - 6 kg

- version à échelons multiples :

(capteur à pot magnétique)

Max = 10 kg ou 15 kg

Max₁ = 6 kg Min₁ = 40 g e₁ = 2 g

Max₂ = 10 kg ou 15 kg Min₂ = 6 kg e₂ = 5 g

T = - 6 kg.

Les balances modèles EL 17, EL 18 et EL 19 peuvent comporter jusqu'à 5 modes de fonctionnement parmi les modes de fonctionnement suivants :

VD : Vente directe, 1 ticket par transaction,

MV : Multivendeurs (jusqu'à 20) avec totalisation,

LS : Libre-service,

MG : Groupe de pesage étiquetage manuel,

GP : Groupe de pesage étiquetage manuel (logiciel indépendant des précédents).

Ces différents modes de fonctionnement existent également en version poids seul.

Ces balances sont munies, en plus d'un dispositif de tare semi-automatique, d'un dispositif de pré-détermination de la tare avec tares prédéterminées associées à des prix unitaires mémorisés, ou des tares prédéterminées indépendantes.

CONDITIONS PARTICULIERES DE CONSTRUCTION

Le mode de fonctionnement LS ne peut être mis en œuvre qu'après la mise en place du clavier spécialement prévu à cet usage. Dans ce mode, le dispositif d'affichage arrière peut être supprimé.

Dans le mode MG ou GP, l'impression est impossible en dessous de la portée minimale.

Le dispositif afficheur "client" du modèle EL 19 peut être détaché de la balance, dans ce cas il lui est relié par un câble blindé.

SCELLEMENTS

Les dispositifs de scellement ne sont pas modifiés.

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION

Le dispositif afficheur "client" doit toujours être installé de façon telle que l'acheteur puisse aisément se rendre compte du résultat de la pesée.

(2) Revue de Métrologie, avril 1991, page 394.

(3) Revue de Métrologie, décembre 1992, page 1814.

(4) Revue de Métrologie, mars 1993, page 463.

(5) Revue de Métrologie, juin 1991, page 535.

Les balances faisant l'objet de la présente décision, en mode de fonctionnement MV (multiven-
deurs) peuvent être connectées dans un système
de balances à équilibre automatique LUTRANA
modèle :

VA 12, approuvé par la décision n° 91.00.
612.002.1 (6),

ou VA 12 CAISSE, approuvé par la décision
n° 93.00.612.001.1 (7),

ou VA 12 SANS FIL, approuvé par la décision
n° 93.00.612.002.1 (8).

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments
concernés par la présente décision doit porter le
numéro figurant dans le titre de celle-ci.

La mention "INTERDIT POUR LA REALISA-
TION DE PREEMBALLAGES HORS DE LA
PRESENCE DU PUBLIC" figure sur la plaque
d'identification.

Dans le mode GP, la mention "INTERDIT POUR
LA VENTE DIRECTE AU PUBLIC" figure sur
la plaque d'identification.

Dans le mode LS, lorsque la balance comporte un
seul afficheur, la mention "USAGE EXCLUSIF
PAR LE CONSOMMATEUR" figure sur une éti-
quette adhésive destructible par arrachement,
collée à proximité de celui-ci.

Dans le mode MG, le message "INTERDIT
POUR LA VENTE DIRECTE AU PUBLIC" est
affiché côté client, sur la ligne message de l'affi-
cheur.

Dans le mode GP, la mention "INTERDIT POUR
LA VENTE DIRECTE AU PUBLIC" figure à
proximité de l'afficheur.

De plus, les instruments concernés par la pré-
sente décision, lorsqu'ils sont connectés en ré-
seau, doivent porter sur une étiquette adhésive
destructible par arrachement, la mention :

- "Système VA 12"
- ou "Système VA 12 CAISSE"
- ou "Système VA 12 SANS FIL"

et le numéro de décision d'approbation corres-
pondant au système.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de
la métrologie, à la direction régionale de l'indus-
trie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-
de-France et chez le demandeur.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 31 dé-
cembre 2002.

ANNEXES

Notice descriptive.

Photographies n^{os} 6107-1 à 4.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

(6) *Revue de Métrologie*, avril 1991, page 404.

(7) *Revue de Métrologie*, avril 1993, page 612.

(8) *Revue de Métrologie*, mai 1993, page 737.

NOTICE DESCRIPTIVE

Balance à équilibre automatique
à indication du poids et du prix
LUTRANA
modèles EL 17 - EL 18 - EL 19

La présente notice descriptive complète les notices descriptives accompagnant les décisions d'approbation de modèle :

- n° 91.00.611.004.1 du 5 avril 1991 (1)
- n° 92.00.611.041.1 du 15 décembre 1992 (2)
- n° 91.00.611.005.1 du 5 avril 1991 (3)
- n° 93.00.611.003.1 du 2 mars 1993 (4).

PROGRAMMATION :

F0 :	affectation des touches PLU affectation des tares prédéterminées
F1 :	programmation des appels-prix
F2 :	promotions inactif en mode GP
F3 :	taux de TVA (1 à 5) inactif en mode GP
F4 :	programmation du n° de balance et du n° de rayon
F5 :	programmation de la date et de l'heure, statistiques
F6 :	programmation des familles, des tares mémorisées et des textes supplémentaires
F7 :	programmation des publicités inactif en mode GP

F8 :	programmation du code barre poids ou prix
F9 :	édition des listes appels-prix, des familles et des tares prédéterminées
F10 :	programmation du mode de fonctionnement VD, MV, LS, MG.

FONCTIONNEMENT :

mode VD :	inchangé
mode MV :	multivendeurs (de 1 à 20)
mode "MV ILOT" :	avec totalisation et un ticket supplémentaire de totalisation sur la 2ème imprimante portant la mention "indication secondaire voir ticket récapitulatif"
mode MG :	inchangé
mode LS :	inchangé
mode GP :	identique au mode MG mais le groupe de pesage étiquetage peut également gérer et étiqueter des articles non pesés ou éditer des étiquettes à valeur constante de poids. Dans ce cas, le système de pesage est inactif et il apparaît le message "POIDS FIXE" sur l'afficheur.

DISPOSITIF DE TARE :

- Introduction d'une tare semi-automatique :
Déposer l'objet à tarer sur le plateau (ex. : 1 kg)
La balance affiche 1 kg
Presser la touche T
Le témoin NET s'allume
La balance affiche 0 kg.

(1) Revue de Métrologie, avril 1991, page 389.

(2) Revue de Métrologie, décembre 1992, page 1814.

(3) Revue de Métrologie, avril 1991, page 394.

(4) Revue de Métrologie, mars 1993, page 463.

- Suppression de la tare semi-automatique :

Retirer l'objet taré du plateau

La balance affiche - 1 kg

Presser la touche T

Le témoin NET s'éteint

La balance affiche 0 kg.

- Introduction d'une tare prédéterminée :

Appuyer sur la touche PLU ou sur une touche d'accès direct PT1 à PT8 ou T1 à T8 (ex. : 18 g programmé)

La balance affiche - 0,018 kg

Les voyants NET et PT sont allumés. En face du voyant PT, la valeur de la tare programmée s'affiche en clair.

- Suppression d'une tare prédéterminée :

Appuyer sur la touche T

La balance affiche 0 kg.

Remarque : Une valeur de tare prédéterminée (PT) associée à un appel prix (PLU) peut remplacer une valeur de tare semi-automatique prise en compte par l'instrument, sous réserve que cette valeur (PT) soit supérieure ou égale à la valeur de tare semi-automatique mise en œuvre précédemment et uniquement dans ce cas. Lors de l'annulation du PLU, la valeur de la tare semi-automatique est de nouveau prise en compte (voyant NET allumé, voyant PT éteint).

Pour utiliser une tare prédéterminée inférieure à la valeur de tare semi-automatique, il est indispensable d'annuler au préalable la valeur de tare semi-automatique plateau vide.

■ N° 6107-1

BALANCE A EQUILIBRE AUTOMATIQUE A INDICATION DU POIDS ET DU PRIX LUTRANA EL 17 - EL 18 - EL 19

Balance LUTRANA EL 17 - Clavier libre-service 56 touches



■ N° 6107-2

BALANCE A EQUILIBRE AUTOMATIQUE A INDICATION DU POIDS ET DU PRIX LUTRANA EL 17 - EL 18 - EL 19

*Balance LUTRANA EL 19 - Clavier libre-service 96 touches + clavier VD (vente directe)
BASE B 16*



■ N° 6107-3

BALANCE A EQUILIBRE AUTOMATIQUE A INDICATION DU POIDS ET DU PRIX LUTRANA EL 17 - EL 18 - EL 19

*Balance LUTRANA EL 19 - Clavier 68 touches + VD (vente directe)
Afficheur client séparé - Base EL 7*





■ N° 6107-4

BALANCE A EQUILIBRE AUTOMATIQUE A INDICATION DU POIDS ET DU PRIX LUTRANA EL 17 - EL 18 - EL 19

Balance LUTRANA EL 18 - Clavier 68 touches + VD (vente directe)

